

*Aujourd'hui, mercredi 15 décembre 2021, à 18 heures, en vertu de la convocation du 9 décembre 2021, les membres du Conseil de Grand Cognac se sont réunis salle des fêtes de Foussignac – 17 route de Bourras (16200), sous la présidence de Monsieur Jérôme SOURISSEAU, président.*

### **ETAIENT PRESENTS**

M. Jean-Claude ANNONIER - Mmes Christine BAUDET – Martine BEAUMARD – Pascale BELLE – MM. Morgan BERGER – Pierre BERTON – Mme Lydie BLANC – Mme Marie-Christine BRAUD – MM. Sébastien BRETAUD – Jean-François BRUCHON – Dominique BURTIN – Mme Séverine CAILLE – MM. Jean-Jacques DELÂGE – Fabien DELISLE – Jacques DESLIAS – Mme Brigitte DESUCHÉ – MM. Georges DEVIGE – Brice DEZEMERIE – Mme Elisabeth DUMONT – MM. Bernard DUPONT – Michel ECALLE – Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU – MM. Jérôme FROIN – Didier GALLAU – Mme Sylvie GAUTIER – MM. Philippe GESSE – Didier GOIS – Dominique GRAVELLE – Mme Marie-Christine GRIGNON – MM. Bernard HANUS – Christian JOBIT – Lilian JOUSSON – Mehdi KALAI - Jean-Marc LACOMBE – Patrick LAFARGE – Mme Danièle LAMBERT DANÉY – M. Yannick LAURENT – Mmes Laurence LE FAOU – Camille LEGAY - MM. Jean-Louis LEVESQUE – Eric LIAUD - Annick-Franck MARTAUD – Mme Monique MARTINOT – MM. Bernard MAUZE – Dominique MERCIER – Christian MEUNIER – Jean-Luc MEUNIER – Mme Sylvie MOCOEUR – MM. Géraud MOURGERE – Bruno NAUDIN-BERTHIER – Mme Virginie PAILLETTE-RIVIERE – M. Ludovic PASIERB – Mmes Monique PERCEPT – Christiane PERRIOT – Katie PERROIS – Dominique PETIT – MM. Gilles PREVOT – Gilbert RAMBEAU – Mmes Marie-Pierre REY-BOUREAU – Emilie RICHAUD – M. Florent RODRIGUES – Mme Nicole ROY – M. Jérôme ROYER – Mme Carole SAUNIER – M. Gérard SEGUIN – Mme Nadège SKOLLER – M. Xavier TRIOUILIER – Mmes Nadia VARLEZ – Marie-Jeanne VIAN – MM. Mickaël VILLEGER – Patrice VINCENT.

### **Suppléants**

M. Christian MATIGNON (suppléant de M. Michel FOUGERE) – Mme Isabelle TERMINET (suppléante de M. Jean-Philippe ROY).

### **EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR**

M. Patrice BOISSON (donne pouvoir à M. Gilles PREVOT) – M. Pierre-Yves BRIAND (donne pouvoir à Mme Dominique PETIT) – M. Romuald CARRY (donne pouvoir à M. Jérôme ROYER) – M. Jean-Marc GIRARDEAU (donne pouvoir à M. Jérôme SOURISSEAU) – Mme Christel GOMBAUD (donne pouvoir à M. Lilian JOUSSON) - Mme Géraldine GORDIEN (donne pouvoir à M. Morgan BERGER) – M. Julien HAUSER (donne pouvoir à M. Bernard HANUS) – Mme Colette LAURICHESSE (donne pouvoir à M. Jérôme FROIN) – M. Christophe ROY (donne pouvoir à M. Philippe GESSE).

### **EXCUSES**

MM. Michel BERGER – Jean-Christophe COR – Mme Dominique DAIGRE – MM. Jean-Hubert LELIEVRE – Philippe PASTIER.

**EXAMEN DES POINTS A PRESENTER AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<b>THEMATIQUE</b>	<b>OBJET</b>		<b>NOM DE L'ELU RAPPORTEUR</b>
<b>Affaires générales et équilibre des territoires</b>	<b>AGET-1</b>	Rapport d'orientation budgétaire 2022	LE PRESIDENT
	<b>AGET-2</b>	Composition du bureau communautaire	LE PRESIDENT
	<b>AGET-3</b>	Election des conseillers communautaires membres du Bureau	LE PRESIDENT
	<b>AGET-4</b>	Désignation des membres dans les commissions thématiques	LE PRESIDENT
	<b>AGET-5</b>	Marché de services d'assurances	Jean-Marc GIRARDEAU
	<b>AGET-6</b>	Adhésion au groupe agence France locale et engagement de garantie première demande	LE PRESIDENT
	<b>AGET-7</b>	Porte Saint-Jacques – création d'une autorisation de programme/crédits de paiement	LE PRESIDENT
	<b>AGET-8</b>	Soutien en faveur de l'accueil des étudiants et de nouveaux professionnels de santé – réglementation d'intervention relatif à la fiche 2.7 du plan santé	Brice DEZEMERIE
	<b>AGET-9</b>	Soutien en faveur de l'accueil des étudiants et de nouveaux professionnels de santé – règlement d'intervention relatif à la fiche 2.6 du plan santé	Brice DEZEMERIE
<b>Tourisme, valorisation du fleuve et des rivières</b>	<b>TFR-1</b>	Attribution d'une subvention à l'association éprouvette dans le cadre du dispositif d'aide « valorisation de l'itinérance douce »	Yannick LAURENT
<b>Enfance Jeunesse</b>	<b>EJ-1</b>	Règlement appel à projet jeunesse	Dominique PETIT
	<b>EJ-2</b>	Attributions de subventions pour les associations AILAN et ACCOLADE	Dominique PETIT
<b>Sport</b>	<b>SPORT-1</b>	Associations sportives – attributions de subventions pour sportifs de haut niveau et manifestations sportives	Xavier TRIOUILLIER
	<b>SPORT-2</b>	Mise en place d'un contrat d'exploitation « articles de natation » TOPSEC et perception de redevance	Xavier TRIOUILLIER
<b>Ressources humaines</b>	<b>RH-1</b>	Règlement intérieur du personnel	Bernard MAUZE
	<b>RH-2</b>	Ouvertures, fermetures et transformations de postes permanents	Bernard MAUZE

<b>Développement durable, déchets, plan alimentaire territorial et démocratie participative</b>	<b>DDD-1</b>	Subvention 2021 à l'espace citoyen - conseil de développement du cognaçais	Pascale BELLE
	<b>DDD-2</b>	Fonds de concours à Châteaubernard – financement équipements de tri	Pascale BELLE
<b>Aménagement du territoire et mobilités</b>	<b>ATM-1</b>	Règlement local de publicité intercommunal (RLPI) – bilan de la concertation et arrêt du projet	Séverine CAILLE
<b>Grand et petit cycles de l'eau</b>	<b>GPCE-1</b>	Tarifs 2022 assainissement collectif	Mickaël VILLEGER
	<b>GPCE-2</b>	Tarifs 2022 eau potable	Mickaël VILLEGER
	<b>GPCE-3</b>	Attribution de subvention – association APIVITI	Mickaël VILLEGER
	<b>GPCE-4</b>	Fusion des budgets assainissement	Mickaël VILLEGER
<b>Développement économique, innovation, enseignement supérieur, ESS</b>	<b>DEI-1</b>	Zone d'activité ludique et sportive des Vauzelles (Châteaubernard) – vente d'un lot à la SCI Caritole	Philippe GESSE
	<b>DEI-2</b>	Attribution de subvention 2021 – campus des Valois	Monique MARTINOT
<b>Action cœur de ville, habitat, politique de la ville et prévention de la délinquance</b>	<b>ACVH-1</b>	Appel à manifestation d'intérêt régional déploiement des plateformes de la rénovation énergétique	Morgan BERGER
	<b>ACVH-2</b>	Vente d'un terrain rue du Dolmen à Châteaubernard	Morgan BERGER
	<b>ACVH-3</b>	Cession de terrains secteur de Bellevue à Châteaubernard	Morgan BERGER

**RAPPORTS NON PRESENTES ORALEMENT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 15/12/2021**

<b>THEMATIQUE</b>	<b>OBJET</b>		<b>NOM DE L'ELU RAPPORTEUR</b>
<b>Affaires générales et équilibre des territoires</b>	<b>AGET-10</b>	Bilan 2021 des autorisations d'engagement/crédits de paiement	LE PRESIDENT
	<b>AGET-11</b>	Bilan 2021 des autorisations de programme/crédits de paiement	LE PRESIDENT
	<b>AGET-12</b>	Clôture du budget annexe zone Mesnac	LE PRESIDENT
	<b>AGET-13</b>	Amortissement comptable des immobilisations – fixation de durées complémentaires	LE PRESIDENT
	<b>AGET-14</b>	Contribution 2022 des budgets annexes aux fonctions supports	LE PRESIDENT
	<b>AGET-15</b>	Réserve foncière – acquisition association de la Grande Champagne ( <i>Budget principal</i> )	LE PRESIDENT
	<b>AGET-16</b>	Adhésion à l'Espace numérique Sud Charente	LE PRESIDENT
	<b>AGET-17</b>	Adhésion à AFIGESE (association Finance, Gestion Evaluation)	LE PRESIDENT
<b>Tourisme, valorisation du fleuve et des rivières</b>	<b>TFR-2</b>	Attribution de subvention association Saint Simon Village gabarier	Yannick LAURENT
	<b>TFR-3</b>	Aménagement de la flow vélo - acquisition de parcelles	Yannick LAURENT
<b>Sport</b>	<b>SPORT-3</b>	Modification de la tarification des équipements aquatiques	Xavier TRIOUILLIER
	<b>SPORT-4</b>	Modification du règlement intérieur des équipements aquatiques	Xavier TRIOUILLIER
<b>Ressources humaines</b>	<b>RH-3</b>	Règlement d'utilisation des véhicules de service	Bernard MAUZE
<b>Développement durable, déchets, plan alimentaire territorial et démocratie participative</b>	<b>DDD-3</b>	Attribution de subvention – site remarquable du goût – Cognac de Grande Champagne	Pascale BELLE
<b>Culture et valorisation du patrimoine</b>	<b>CVP-1</b>	Distillateurs culturels – proposition de tarifs 2022	Nicole ROY
<b>Aménagement du territoire et mobilités</b>	<b>ATM-2</b>	Délibération modificative à la délibération de prescription de la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Bourg-Charente	Séverine CAILLE

<b>Grand et petit cycles de l'eau</b>	<b>GPCE-5</b>	Projet de renforcement du réseau d'eau potable pour répondre à un besoin de défense incendie – acceptation d'un fonds de concours	Mickaël VILLEGER
	<b>GPCE-6</b>	Acquisition de terrain sur la commune de Mérignac	Mickaël VILLEGER
<b>Développement économique, innovation, enseignement supérieur, ESS</b>	<b>DEI-3</b>	ZAE Souillac (Jarnac) – vente d'une parcelle à la SCI Ardéco immobilier (pour le compte d'Uxello Sud-Ouest)	Philippe GESSE
	<b>DEI-4</b>	ZAE Souillac (Jarnac) – vente d'une parcelle à la SCP Harmand – Lay – Lapray (clinique vétérinaire)	Philippe GESSE
	<b>DEI-5</b>	ZAE Souillac (Jarnac) – vente d'un terrain à la SCI sur les Prés (société SNGC)	Philippe GESSE
	<b>DEI-6</b>	Subvention Innovin	Philippe GESSE
<b>Action cœur de ville, habitat, politique de la ville et prévention de la délinquance</b>	<b>ACVH-4</b>	Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – attribution de subventions	Morgan BERGER

**Relevé des décisions du président  
Relevé des décisions du Bureau**

---

**Intervention de Mme Sandy LECOQ-ESPARLLARGAS, Sous-préfète à la Relance avant le début de la séance.**

---

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Georges DEVIGE est désigné secrétaire de séance.

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2021.**

Le procès-verbal du 4 novembre 2021 est adopté à l'unanimité par 83 voix Pour.

---

**Le président met au vote l'ensemble des points indiqués comme « non présentés » dans l'ordre du jour. Aucune demande de présentation orale détaillée n'est formulée par l'assemblée avant le vote. Les votes concernés sont indiqués ci-dessous comme étant des « points non présentés oralement ».**

**0. Motion contre le projet de fermeture du bureau de Sud-Ouest à Cognac**

*Les élus ont été informés du projet du groupe Sud-Ouest relatif à leur intention de fermer le bureau de Cognac du journal Sud-Ouest.*

*Après la fermeture du bureau d'Angoulême, cette décision sonnerait le glas de l'existence du journal en Charente.*

*Quotidien régional fondé en 1944 et implanté en Charente depuis une cinquantaine d'années, le journal Sud-Ouest contribue à la liberté et au pluralisme des médias dans notre département. Il symbolise aussi l'attachement fort des lecteurs, habitants du territoire, envers la presse quotidienne régionale.*

*Cette décision du Groupe, prise dans le cadre du plan d'économies 2019-2023, serait regrettable pour la qualité de l'information et pour le maintien d'un lien de proximité entre le journal et ses lecteurs. Il apparaît au contraire pertinent de veiller à ce que le pluralisme des médias soit maintenu sur notre territoire*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 83 voix Pour.**

---

**1. Rapport d'Orientation Budgétaire 2022**

*Dans les EPCI dont la commune principale compte 3 500 habitants et plus, le président présente au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le rapport présente, en outre, la structure de l'évolution des dépenses et des effectifs.*

*Ce rapport fait l'objet d'un débat.*

**Les membres du conseil communautaire PRENNENT ACTE du rapport d'orientation budgétaire 2022.**

---

**2. Composition du bureau communautaire – RAPPORT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR**

*Au sein de Grand Cognac le bureau est composé du président, des vice-présidents et de l'ensemble des maires conseillers communautaires. Il est proposé de mettre à jour sa composition pour tenir compte des élections ayant eu lieu depuis le dernier renouvellement.*

---

**3. Election des conseillers communautaires membres du bureau**

*Afin de mettre à jour la composition du bureau communautaire, il est proposé la désignation de ses membres.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 79 voix Pour.**

---

#### **4. Désignation des membres dans les commissions thématiques**

*A la suite de la création des commissions thématiques le 15 juillet 2020, le conseil communautaire a désigné les membres de ces commissions le 23 juillet 2020.*

*Afin de tenir compte de souhaits de changement de commission, il convient de mettre à jour ces désignations.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 79 voix Pour.**

---

#### **5. Marché de services d'assurance**

*Les principaux contrats d'assurance de Grand Cognac arrivant à échéance au 31/12/2022, il y a lieu de les renouveler à compter du 01/01/2023.*

*Le montant de ce marché, d'une durée de 5 ans, est estimé à 800 000 € TTC.*

*Il est proposé d'autoriser le lancement de la consultation des entreprises et la signature des marchés*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 79 voix Pour.**

---

#### **6. Adhésion au groupe agence France locale et engagement de garantie première demande**

*L'Agence France Locale (AFL) est un établissement de crédit spécialisé créée en 2013 par et pour les collectivités, avec pour mission unique de financer l'investissement des collectivités membres, quelle que soit leur taille ou leur type. Elle constitue une offre complémentaire aux financements du monde bancaire traditionnel.*

*Elle regroupe aujourd'hui plus de 450 collectivités actionnaires.*

*L'adhésion à l'AFL est conditionnée par :*

- l'entrée au capital de la collectivité membre,*
- la notation financière et le respect des seuils d'alerte en termes de capacité de désendettement et de marge d'autofinancement de la collectivité membre.*

*Il est proposé d'adhérer à l'Agence France Locale pour un montant estimé à 180 000€.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 72 voix Pour, et 7 Abstentions (Mmes Danièle LAMBERT-DANEY, et Marie-Jeanne VIAN, et MM. Jérôme ROYER, Jean-Louis LEVESQUE, Géraud MOURGERE, Romuald CARRY, et Patrice VINCENT).**

---

#### **7. Porte Saint-Jacques – création d'une autorisation de programme/crédits de paiement**

*Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiements (AP/CP) permettant à l'EPCI de gérer la pluriannualité de ses projets et de ne pas supporter l'intégralité des dépenses sur un seul exercice budgétaire en limitant le recours aux reports d'investissement.*

*L'AP constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel ; le CP constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'AP correspondante.*

*Afin de faciliter la planification budgétaire du projet de restauration de la Porte St-Jacques à Cognac, il est proposé la création d'une AP d'un montant total de 2 000 000 € répartis sur les années 2022 à 2025.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 78 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT)**

---

**8. Soutien en faveur de l'accueil des étudiants et de nouveaux professionnels de santé – règlementation d'intervention relatif à la fiche 2.7 du plan santé**

*Dans le cadre de son plan santé, Grand Cognac s'engage pour que les étudiants en formation médicale, les internes en médecine générale et les futurs professionnels de santé du territoire, puissent être accueillis dans de bonnes conditions. Il est proposé d'approuver l'extension du règlement d'intervention concernant le soutien financier aux projets communaux de manière à favoriser l'aménagement ou l'équipement des logements destinés aux médecins remplaçants.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 78 voix Pour, et 1 Abstention (Mme Marie-Jeanne VIAN).**

---

**9. Soutien en faveur de l'accueil des étudiants et de nouveaux professionnels de santé – règlement d'intervention relatif à la fiche 2.6 du plan santé**

*Dans le cadre de son plan santé, Grand Cognac s'engage pour que les étudiants en formation médicale, les internes en médecine générale et les futurs professionnels de santé du territoire, puissent être accueillis dans de bonnes conditions.*

*Afin d'assurer l'efficacité du dispositif et permettre une meilleure lisibilité des aides financières de Grand Cognac aux étudiants et aux futurs professionnels de santé du territoire, il est proposé de modifier le règlement d'intervention correspondant*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 77 voix Pour, et 2 Abstentions (Mme Marie-Jeanne VIAN, et M. Jean-Louis LEVESQUE).**

---

**10. Bilan 2021 des autorisations d'engagement/crédits de paiement**

*Les dotations affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.*

*Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles l'EPCI s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers.*

*En 2021, 2 opérations sont gérées en AE/CP sur le budget principal.*

*Chaque année, il doit être présenté un bilan de la gestion pluriannuelle des charges composé du bilan de la consommation des crédits de paiements de l'année en cours.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).**

---

**11. Bilan 2021 des autorisations de programme/crédits de paiement**

*Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiements (AP/CP) permettant à l'EPCI de gérer la pluriannualité de ses projets et de ne pas supporter l'intégralité des dépenses sur un seul exercice budgétaire. La gestion pluriannuelle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier, organisationnel et logistique tout en permettant d'améliorer la lisibilité des engagements financiers.*

*En 2021, 50 opérations sont gérées en AP/CP, 38 sur le budget principal, 1 sur le budget pôle médical, 1 sur le budget transports, 4 sur le budget eau DSP, 3 sur le budget assainissement collectif DSP et 3 sur le budget assainissement collectif régie.*

*Chaque année, il doit être présenté un bilan de la gestion pluriannuelle des investissements composé du bilan de la consommation des crédits de paiements de l'année en cours.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).**

---

**12. Clôture du budget annexe zone Mesnac**

*L'opération d'aménagement de la zone d'activité économique communautaire située sur la commune de Mesnac imputée au budget annexe dénommé Zone Mesnac et portant le numéro 50014 est terminée. En outre, l'intégralité des terrains produits ont tous été cédés.*

*Il est donc proposé de clôturer le budget annexe n°50014 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et de procéder à toutes les écritures comptables et budgétaires nécessaires à la clôture. Le compte de clôture et le bilan de l'opération seront établis lors de la séance consacrée au vote du compte administratif 2021, dans le courant de l'année 2022.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).**

---

**13. Amortissement comptable des immobilisations – fixation de durées complémentaires**

*La dotation aux amortissements des immobilisations constitue une dépense obligatoire pour les communes et groupements de plus de 3 500 habitants.*

*Dans son rapport d'observations du 13 janvier 2021, la Chambre régionale des comptes a relevé la nécessité de procéder à l'apurement régulier des écritures comptables relatives aux immobilisations en cours. En effet, les instructions budgétaires et comptables précisent que lorsque les immobilisations sont achevées, leur valeur doit être intégrée sur des comptes 21 afin que le processus d'amortissement comptable puisse démarrer et ainsi respecter le principe selon lequel « L'amortissement d'une immobilisation commence à la date de début de consommation des avantages économiques qui lui sont attachés, qui correspond à la date de mise en service ».*

*Les services de Grand Cognac ont procédé à l'intégration d'immobilisations achevées. Il s'avère que les durées d'amortissement de certains biens n'apparaissent pas dans les délibérations précédemment adoptées. Il est donc proposé de compléter la liste des biens et durées intégrés au compte 2135.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).**

---

#### **14. Contribution 2022 des budgets annexes aux fonctions supports**

*Afin d'assurer une meilleure lisibilité des politiques publiques, Grand Cognac a décidé la mise en place d'une contribution des budgets annexes pour financer une partie du coût des fonctions support, intégralement supporté par le budget principal.*

*Ces fonctions support regroupent l'ensemble des coûts indirects liés au fonctionnement des pôles ressources et techniques, nécessaire à l'activité des services gérés en budgets annexes.*

*Une méthode d'évaluation a été arrêtée par délibération du 1<sup>er</sup> février 2018. Elle est basée sur le coût réel de l'activité des services support en N-1. Il est proposé d'appliquer cette méthode de calcul et d'arrêter le coût des fonctions supports pour 2022 au montant total de 594 301 €.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).**

---

#### **15. Réserve foncière – acquisition association de la Grande Champagne**

*Il est proposé d'acquérir, auprès de l'association de la Grande Champagne, une partie (environ 700 m<sup>2</sup>) de la parcelle AC n°24 à Segonzac (16130) dans le cadre d'une réserve foncière pour l'extension d'équipements communautaires.*

*Conformément à l'estimation des domaines, le prix de vente convenu est de 7 260 €.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).**

---

#### **16. Adhésion Espace numérique sud Charente**

*L'association Espace Numérique Sud Charente (ENSC) œuvre pour la médiation numérique. L'ENSC accompagne également le département charentais dans le déploiement de pass numériques et a été choisi pour la formation des conseillers numériques, qui sont au nombre de 3 pour Grand Cognac.*

*Il est proposé d'adhérer à l'association pour bénéficier d'un accompagnement privilégié et d'avoir accès à un pool de matériel favorisant la médiation, l'appropriation et l'inclusion numérique.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).**

---

#### **17. Adhésion à « AFIGESE »**

*L'AFIGESE est une association de professionnels des collectivités territoriales, travaillant sur les métiers des finances, du contrôle de gestion, de l'évaluation des politiques publiques et plus généralement du management public.*

*Il est proposé d'adhérer à l'association pour bénéficier d'un tarif privilégié pour l'inscription d'élus ou d'agents de la collectivité aux Assises annuelles et à toute formation organisée par cette association ou en liaison avec d'autres partenaires, ainsi que recevoir gratuitement tous les documents élaborés ou publiés par l'Association.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).**

## TOURISME, VALORISATION DU FLEUVE ET DES RIVIERES

### 1. Attribution d'une subvention à l'association éprouvette dans le cadre du dispositif d'aide « valorisation de l'itinérance douce »

*Il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 500€ à l'association Eprouvette dans le cadre du dispositif d'aide au tourisme « valorisation de l'itinérance douce » pour l'organisation des visites commentées à vélo autour de la nouvelle fresque du parcours Wonderwall en novembre et décembre 2021, en dérogeant exceptionnellement au critère du règlement d'intervention relatif à la période d'éligibilité de la manifestation, considérant l'impact de la crise sanitaire sur l'évènementiel.*

#### LE PRESIDENT

**Met au vote le rapport qui est adopté par 77 voix Pour, 2 voix Contre (MM. Yannick LAURENT, et Morgan BERGER).**

---

### 2. Attribution de subvention association Saint Simon Village gabarier

*L'association Saint Simon Village gabarier a sollicité une subvention de l'agglomération pour l'aider à financer le fonctionnement de la gabare « La Renaissance ». L'association ne bénéficiant plus des aides de l'Etat pour financer les postes des agents saisonniers, cette subvention doit lui permettre d'assurer le fonctionnement de l'équipement lors de la saison touristique (remboursement de la mise à disposition d'un agent Grand Cognac).*

#### LE PRESIDENT

**Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).**

---

### 3. Aménagement de la flow vélo – acquisition de parcelles

*Dans le cadre de la création de la Flow Vélo par Grand Cognac, il s'avère nécessaire de procéder auprès de SNCF RESEAUX à l'acquisition des 2 parcelles situées sur la commune de Châteauneuf sur Charente.*

*Le prix d'acquisition TTC est estimé à 261 euros.*

*L'acquisition est financée dans le cadre de l'autorisation de programme n°36 (opération 1129).*

#### LE PRESIDENT

**Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).**

## ENFANCE JEUNESSE

### 1. Règlement appel à projet jeunesse

*Dans le cadre du développement de la politique jeunesse de Grand Cognac, il est proposé de valider le règlement de l'appel à projet jeunesse « PRENDS LES MANETTES » 2022.*

#### LE PRESIDENT

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 77 voix Pour.**

---

## **2. Attributions de subventions pour les associations AILAN et ACCOLADE**

*Dans le cadre de l'harmonisation des tarifs des ALSH sur l'ensemble du territoire de Grand Cognac, il est proposé d'attribuer des compléments de subventions pour 2021 aux associations AILAN et ACCOLADE.*

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 77 voix Pour.**

## **SPORT**

### **1. Associations sportives – attributions de subventions pour sportifs de haut niveau et manifestations sportives**

*Il est proposé d'attribuer des subventions à des associations sportives dans le cadre du soutien aux sportifs de haut niveau et pour l'organisation de manifestations sportives pour un montant total de 7 400 euros.*

*Par ailleurs, à titre exceptionnel, il est proposé d'attribuer :*

- *une subvention à l'association société de courses de chevaux afin de soutenir l'organisation de manifestations sportives.*
- *Une subvention à l'association ARCHE pour l'acquisition de matériel sportif.*

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).**

---

### **2. Mise en place d'un contrat d'exploitation « articles de natation » TOPSEC et perception de redevance**

*La société SOFRATEL a stoppé toute activité d'exploitation de la cafeteria de l'X'EAU au 31 octobre 2021. TOPSEC son sous-traitant pour l'activité vente « d'articles spécifiques natation » en distributeur automatique, va assurer sa prestation jusqu'au 31 mars 2023, date de fin de contrat initial de SOFRATEL.*

*La société TOPSEC propose une rétrocession de 10% du chiffre d'affaires HT de l'ensemble des ventes du distributeur.*

*Pour répondre aux besoins des usagers, il est proposé de voter la redevance du contrat TOPSEC.*

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).**

---

### **3. Modification de la tarification des équipements aquatiques**

*Pour l'année 2022, il est proposé de maintenir les tarifs actuels pour le public des équipements aquatiques. Cependant de nouveaux besoins apparaissent, notamment la mise à disposition de salles de réunion et l'organisation pour les enfants de fêtes d'anniversaire au centre aquatique.*

*Par ailleurs, l'harmonisation de certaines prestations entre X'eau et les piscines saisonnières notamment sur la mise à disposition d'aquabikes est nécessaire.*

*Enfin, la crise sanitaire a mis en évidence le besoin de rembourser les usagers dans certains cas bien ciblés (maladie, déménagements). Seuls les abonnements et les forfaits peuvent être remboursés. Les articles achetés via les comités d'entreprises ne seront pas remboursables.*

*Pour répondre à la demande des usagers et des entreprises, il est proposé de voter des tarifs permettant de satisfaire ces besoins.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).**

---

#### **4. Modification du règlement intérieur des équipements aquatiques**

*Le décret n°021-656 du 26 mai 2021 relatif à la sécurité entraîne des modifications de la réglementation relative aux piscines. Cela porte principalement sur l'obligation de prendre une douche savonnée avant l'accès aux bassins. Certains articles notamment sur les conditions d'accès aux jeux sont assouplies pour répondre aux sollicitations des usagers en toute sécurité. Il convient de modifier le règlement intérieur de 2018 qui définit la conduite à tenir pour tous types d'usagers au sein de nos établissements.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).**

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **1. Règlement intérieur du personnel**

*Le règlement intérieur du personnel, approuvé le 28 juin 2018, et mis à jour depuis, doit faire l'objet à nouveau de quelques modifications, en rouge dans l'annexe jointe.*

*Sont notamment insérées dans le règlement des annexes relatives :*

- Aux modalités de mise en œuvre du télétravail,
- Aux règles d'annualisation harmonisées,
- A un système d'astreintes.

*Quelques articles font également l'objet de modifications pour tenir compte d'évolutions réglementaires ou acter des modalités de fonctionnement interne.*

*Le comité technique, via des groupes de travail, a participé activement à ce travail sur le règlement intérieur et a validé l'ensemble des dispositions.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.**

---

#### **2. Ouvertures, fermetures et transformations de postes permanents**

*Il est proposé de créer, à compter du 20 décembre 2021 :*

- Dans la perspective du recrutement d'un directeur du conservatoire, un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet,
- Pour renforcer le pôle Eau Assainissement, un poste d'ingénieur principal de droit privé,
- Afin de pourvoir au poste d'assistant administratif et comptable aux services techniques, un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- Dans la perspective du recrutement d'un coordonnateur budgétaire et comptable, un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe et un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet,
- Afin de remplacer un agent ayant quitté le service espaces verts, un poste d'adjoint technique, à temps complet,

*Les postes non utilisés seront supprimés ultérieurement après avis du comité technique.  
Il est aussi proposé de transformer les postes suivants déjà ouverts à l'agglomération, en vue de pérenniser des contractuels au sein du pôle Enfance Jeunesse :*

- *un poste d'adjoint technique à temps non complet à 27,5/35<sup>ème</sup>,*
- *un poste d'adjoint technique à temps non complet à 8,52/35<sup>ème</sup>,*
- *trois postes d'adjoint d'animation à temps complet,*
- *un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 23,5/35<sup>ème</sup>*

*Un tableau des effectifs, avec indication des modifications en rouge, est présenté en annexe.*

## **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.**

---

### **3. Règlement d'utilisation des véhicules de service**

*Il est proposé de modifier la délibération 2017/42 du 2 février 2017 relative à l'utilisation des véhicules de service en mettant en adéquation la liste des bénéficiaires avec l'organisation et les besoins actuels de Grand Cognac : ajout du coordonnateur des services techniques, retrait du responsable du COV, de la direction du pôle tourisme et de la direction du pôle économie.*

## **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).**

## **DEVELOPPEMENT DURABLE, DECHETS, PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

### **1. Subvention 2021 à l'espace citoyen – conseil de développement du cognaçais**

*A la suite de la mise en place de l'Espace citoyen – conseil de développement en 2018, un montant de subvention annuelle est attribué à l'association pour les accompagner dans le développement de leurs actions. Pour l'année 2021, il est proposé d'attribuer un montant de 1 000 €. Cette subvention vient en complément de l'aide déjà versée à l'Espace Citoyen pour le recrutement d'un salarié.*

## **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M ; Patrice VINCENT).**

---

### **2. Fonds de concours à Châteaubernard – financement équipements de tri**

*Le conseil communautaire de Grand Cognac du 30 Septembre 2021 a validé les modalités de contribution pour l'aide à l'achat de matériel de tri dans les établissements publics.*

*Grand Cognac souhaite aider les communes à réduire leurs ordures ménagères dans leurs établissements en attribuant une aide financière pour se doter d'équipements permettant d'améliorer le tri et la valorisation des déchets.*

*La commune de Châteaubernard a investi dans deux tables de tri au profit des écoles élémentaires de Châteaubernard pour mieux valoriser les déchets issus des cantines. Ainsi, le conseil municipal sollicite une aide de 2 500€ en accord avec les critères d'éligibilités du fonds de concours*

## **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.**

---

### **3. Attribution de subvention – site remarquable du goût – Cognac de Grande Champagne**

*L'association Site remarquable du goût – Cognac de Grande Champagne a sollicité une subvention auprès de Grand Cognac à hauteur de 5 000 €. Cette subvention s'inscrit dans le cadre de l'organisation du 6<sup>ème</sup> salon des sites remarquables du goût qui aura lieu à Segonzac les 5 et 6 février 2022. Il est proposé d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'association.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).**

## **CULTURE ET VALORISATION DU PATRIMOINE**

### **1. Distillateurs culturels – proposition de tarifs 2022 (budget principal)**

*Pour l'année 2022, il convient de voter les tarifs du musée et du service valorisation du patrimoine, mais aussi de proposer de nouveaux produits à la boutique.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).**

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITES**

### **1. Règlement local de publicité intercommunal (RLPI) – bilan de la concertation et arrêt du projet**

*Grand-Cognac a engagé l'élaboration de son Règlement Local de Publicité intercommunal.*

*Le règlement local de publicité (RLP) est un document qui adapte, sur un territoire donné, les règles fixées par le code de l'environnement en matière d'installation de publicités, enseignes et pré-enseignes, afin de mieux les intégrer au paysage.*

*En 2020, un diagnostic a été réalisé permettant d'identifier les spécificités du territoire en matière d'affichage. Ce dernier a permis, en février 2021, de débattre des orientations du futur RLPI en conseil communautaire.*

*A l'instar d'un PLUi, les travaux se sont poursuivis par l'élaboration d'un règlement écrit et graphique.*

*Le dossier de RLPI étant finalisé, il est soumis à arrêt avant d'être transmis aux personnes publiques associées et mis à l'enquête publique. L'arrêt du dossier entraîne également le bilan de la concertation réalisée tout au long de la procédure d'élaboration du RLPI.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.**

---

## **2. Délibération modificative à la délibération de prescription de la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Bourg-Charente**

*Par délibération en date du 3 février 2021, le Conseil Communautaire a prescrit une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Bourg-Charente. L'objet de cette procédure est de permettre le développement des activités de la société Marnier Lapostolle, par la création d'un circuit de visite touristique au lieu-dit Château de Bourg.*

*Il est apparu, en cours de procédure, que les aménagements touristiques prévus vont impacter la partie industrielle du site, notamment en matière de stationnement. Par souci de sécurité juridique de la procédure, la présente délibération vient ajuster la délibération de prescription.*

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).**

## **GRAND ET PETIT CYCLES DE L'EAU**

### **1. Tarifs 2022 assainissement collectif**

*Grand Cognac doit voter avant le 31 décembre 2021, les tarifs du prix de l'assainissement collectif qui seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.*

*Les tarifs proposés s'inscrivent dans le cadre d'une harmonisation tarifaire débutée en 2018 pour l'ensemble des abonnés concernés par les services d'assainissement collectif gérés en délégation de service public et en régie*

*Après 5 années de fonctionnement et une étude prospective, un premier bilan met en évidence un déficit structurel de fonctionnement sur le budget d'assainissement régie. De plus, les conclusions des premières études diagnostiques d'assainissement réalisées depuis la création de l'agglomération permettent de définir plus précisément le niveau d'investissements à réaliser.*

*Avant de définir un nouveau tarif cible et dans l'attente de l'étude concernant la fusion des deux budgets annexes assainissement DSP et Régie, il est proposé de geler les tarifs sur les secteurs devant baisser vers le tarif cible de 2.143 € HT/m<sup>3</sup> et de poursuivre pour les autres secteurs l'augmentation tarifaire vers la cible.*

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.**

---

### **2. Tarifs 2022 eau potable**

*Grand Cognac doit voter avant le 31 décembre 2021, les tarifs du prix de l'eau potable qui seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.*

*Les tarifs proposés s'inscrivent dans la cadre d'une harmonisation tarifaire débutée en 2018 pour l'ensemble des abonnés de l'agglomération.*

*L'année 2022 correspond à l'atteinte du tarif cible soit : une part fixe à 67.24 € HT et une part variable à 1.041 € HT/m<sup>3</sup>.*

### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.**

---

### **3. Attribution de subvention – association APIVIT**

*Grand Cognac propose de reconventionner avec l'association APIVITI qui met en place des couverts à haute valeur agro-environnementale sur tout ou partie de parcelles situées sur des aires d'alimentation de captages.*

*Les objectifs fixés dans la convention d'objectifs 2019-2021 entre l'association APIVITI et Grand Cognac ont été dépassés avec la mise en place de 51 hectares de couverts mellifères alors qu'il était envisagé 19 hectares.*

*Compte tenu de la nécessité de maintenir la dynamique amorcée, il est proposé de conclure une nouvelle convention d'objectifs avec l'association APIVITI pour 3 ans (2022 à 2024) avec l'objectif de mettre en place 60 hectares de couverts mellifères.*

*Il est proposé une participation de Grand Cognac à hauteur de 4 500 € pour une dépense totale de 42 273 €.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.**

---

### **4. Fusion des budgets assainissement**

*Le service public d'assainissement collectif est géré sur deux budgets annexes distincts et autonomes. Cette séparation crée une inégalité entre les usagers de ce service public puisqu'elle ne permet pas l'harmonisation tarifaire sur un même territoire.*

*Ainsi, il est proposé de réunir les deux budgets annexes d'assainissement collectif portant les n°50020 et 50021, en un seul budget annexe, à compter de l'exercice 2023.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté à l'unanimité par 76 voix Pour.**

---

### **5. Projet de renforcement du réseau d'eau potable pour répondre à un besoin de défense incendie – acception d'un fonds de concours**

*Dans le cadre du projet de renouvellement du réseau d'eau potable, la commune de Hiersac a sollicité Grand Cognac pour bénéficier d'une défense incendie et prendre à sa charge le surcoût sous la forme d'un fonds de concours.*

*Au regard de la plus-value engendrée par l'augmentation de la section et le changement de nature de la conduite, il est proposé d'accepter un fonds de concours à hauteur de 13 501,15 € HT.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).**

---

### **6. Acquisition de terrain sur la commune de Mérignac**

*Dans le cadre de sa compétence en matière d'assainissement, Grand Cognac réalise la collecte des eaux usées des secteurs de Grand Bourras, Petits Bourras, Chatouflat et les Crochettes ainsi que la sortie sud du bourg de Mérignac.*

*Pour mener à bien cette opération, il est nécessaire d'acquérir du foncier pour permettre d'implanter un poste de relevage nécessaires au transfert des eaux usées collectées.*

*Il est proposé d'acquérir une surface estimée de 25m<sup>2</sup> sur la parcelle ZI 146 à hauteur de 375 €.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).**

**1. Zone d'activité ludique et sportive des Vauzelles (Châteaubernard) – vente d'un lot à la SCI Caritole**

*La SCI CARITOLE souhaite implanter à Châteaubernard un bâtiment sportif comprenant les activités de padel, soccer et squash, ainsi qu'un concept multi activités sportives pour enfants, concept qui répond à la vocation de la zone d'activité ludique et sportive des Vauzelles.*

*Il est proposé de céder le lot B5 de la zone d'activité ludique et sportive des Vauzelles à Châteaubernard, d'une superficie totale de 3 770 m<sup>2</sup> à 60 HT / m<sup>2</sup> soit une recette attendue de 226 200 € HT.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté 73 voix Pour, 1 Abstention (Mme Nadège SKOLLER), et 2 personnes ne prenant pas part au vote (MM. Gilles PREVOT, et Patrice BOISSON).**

---

**2. Attribution de subvention 2021 – campus des Valois**

*Le Campus des Valois, présent sur le territoire charentais depuis 30 ans, développe son action sur le territoire de Grand Cognac à travers l'accompagnement et le développement d'une offre de formation en lien avec l'économie du cognac et des spiritueux. Pour cela il a sollicité une subvention auprès de Grand Cognac.*

*Il est proposé de soutenir l'action du Campus des Valois en lui attribuant une subvention de 28 000€.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (Mme Elisabeth DUMONT).**

---

**3. ZAE Souillac (Jarnac) – vente d'une parcelle à la SCI Ardéco immobilier (pour le compte d'Uxello Sud-Ouest)**

*La SCI ARDECO IMMOBILIER souhaite acquérir une parcelle de la zone d'activité économique de Souillac à Jarnac pour construire un bâtiment pour le compte de la société UXELLO SUD-OUEST. En effet, cette dernière, actuellement située à Châteaubernard, souhaite s'implanter de manière durable sur le territoire.*

*Il est proposé de céder la parcelle cadastrés AE 777 de la zone d'activité économique de Souillac à Jarnac, d'une superficie totale de 3 489 m<sup>2</sup> à 17 € HT / m<sup>2</sup> soit une recette attendue de 59 313 € HT.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).**

---

#### **4. ZAE Souillac (Jarnac) – vente d'une parcelle à la SCP Harmand – Lay – Lapray (clinique vétérinaire)**

*La SCP Harmand – Lay – Lapray, clinique vétérinaire, est implantée dans une maison d'habitation à Jarnac. Pour se développer et assurer un accueil de qualité, elle souhaite acquérir une parcelle de la zone d'activité économique de Souillac à Jarnac.*

*Il est proposé de céder la parcelle cadastrés AE 725 de la zone d'activité économique de Souillac à Jarnac, d'une superficie totale de 1 379 m<sup>2</sup> à 22 € HT / m<sup>2</sup> soit une recette attendue de 30 338 € HT*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).**

---

#### **5. ZAE Souillac (Jarnac) – vente d'un terrain à la SCI sur les Prés (société SNGC)**

*La SCI sur les Prés (société SNGC, spécialisée dans le génie civil), est implantée dans la zone d'activité de Souillac à Jarnac. Pour développer et consolider l'une des activités du groupe, à savoir « Conseil Chape service », elle souhaite acquérir un terrain de la zone d'activité économique de Souillac à Jarnac. Il est proposé de céder les parcelles cadastrées AE 392 et 661 de la zone d'activité économique de Souillac à Jarnac, d'une superficie totale de 5 397 m<sup>2</sup> à 22 € HT / m<sup>2</sup> soit une recette attendue de 118 734 € HT.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).**

---

#### **6. Attribution de subvention 2021 – Inno'vin**

*Inno'vin, réseau d'entreprises innovantes dans le secteur vitivinicole, contribue à la performance des entreprises et de la filière en accompagnant ces dernières dans leurs projets. Inno'vin a sollicité auprès de Grand Cognac une subvention à hauteur de 15 000 € au titre de l'année 2021 (sur un budget global de 305 590 €). Il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 15 000 € en soutien de leur plan d'actions.*

#### **LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).**

**1. Appel à manifestation d'intérêt régional déploiement des plateformes de la rénovation énergétique**

*Dans le cadre de son règlement d'intervention, Grand Cognac intervient avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour l'amélioration de l'habitat privé. Les projets de propriétaires occupants sont soutenus sous condition de ressources et visent à lutter contre la précarité énergétique, permettre l'adaptation au handicap et / ou le maintien à domicile. Parallèlement, les aides aux propriétaires bailleurs ont pour objectif de favoriser la production de logements à loyers maîtrisés et favoriser la réhabilitation de logements vacants. Il est proposé d'attribuer un montant total de 12 532,62€ pour 8 dossiers.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour, et 1 Abstention (M. Jean-Marc LACOMBE).**

---

**2. Vente d'un terrain rue du Dolmen à Châteaubernard**

*La parcelle AK215 (4 758 m<sup>2</sup>) ne faisant plus l'objet d'un projet d'aménagement, l'emplacement réservé n°30 instauré sur une grande partie de la parcelle a été supprimé. Il est donc proposé de la mettre en vente. La Ville de Cognac, propriétaire de la parcelle AK126 (399 m<sup>2</sup>) souhaite également vendre ce bien, d'où la diffusion conjointe de l'annonce de vente des deux parcelles (AK215 et AK126) pour un projet de construction d'ensemble.*

*Deux offres d'achat ont été reçues ; celle retenue, qui est au prix demandé, est faite par Tradi Home (constructeur) dont la filiale Bébiium access interviendra sur le projet pour la réalisation de logements locatifs sociaux par le biais d'une vente à un bailleur.*

*Grand Cognac doit donc se prononcer sur la vente de la parcelle AK215 située sur Châteaubernard à Tradi Home, au prix de 120 000 €.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).**

---

**3. Cession de terrains secteur de Bellevue à Châteaubernard**

*Une partie des parcelles situées dans le secteur Bellevue est destinée à l'habitat (15 parcelles) et une proposition d'acquisition groupée de Linkcity et Yorehane a été reçue au prix demandé de 15€/ m<sup>2</sup> H.T. La vente est conditionnée à la réalisation d'un projet prévoyant une mixité de logements sociaux et des lots libres de construction, cela afin de favoriser la mixité sociale.*

*Grand Cognac doit donc se prononcer sur la vente des 15 parcelles à Linkcity et Yorehane.*

**LE PRESIDENT**

**Met au vote le rapport qui est adopté par 75 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).**

---

#### 4. Soutien à l'amélioration du parc de logements privés – attribution de subventions

*Dans le cadre de son règlement d'intervention, Grand Cognac intervient avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour l'amélioration de l'habitat privé. Les projets de propriétaires occupants sont soutenus sous condition de ressources et visent à lutter contre la précarité énergétique, permettre l'adaptation au handicap et / ou le maintien à domicile. Parallèlement, les aides aux propriétaires bailleurs ont pour objectif de favoriser la production de logements à loyers maîtrisés et favoriser la réhabilitation de logements vacants. Il est proposé d'attribuer un montant total de 12 532,62€ pour 8 dossiers.*

#### LE PRESIDENT

**Met au vote le rapport qui est adopté par 82 voix Pour, et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. Patrice VINCENT).**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Président,



Jérôme SOURISSEAU